



SOCIÉTÉ CANINE DE L'ÎLE DE FRANCE

Association loi 1901 - Affiliée à la Centrale Canine. Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Reconnue d'Utilité Publique.



BOISSETS

PARC DU DOUAIRE - rue des Mignonnets - 78

mercredi 1^{er} mai 2024

Clôture officielle : 02 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi)

2^{ème} clôture : 17 avril 2024 (internet et date de réception pour engagement papier)



EXPOSITION NATIONALE avec attribution du CACS de la SCC

RING D'HONNEUR

BEST IN SHOW

Babies - Puppies - Jeunes

Vétérans - Meilleurs de groupe

Engagements
www.sccexpo.fr

Les engagements au tarif membre SCIF 2024 se feront uniquement par courrier postal

PARKING GRATUIT

ENTREE GRATUITE
les chiens des visiteurs ne sont pas acceptés

nos Expositions CACS 2024

L'Isle-Adam (95) - 04 août

Fontainebleau (77) - 29 septembre

Moisson (78) - 05 & 06 octobre

EXPOSITION EN EXTERIEUR - Tentes autorisées

Renseignements : 07 89 41 88 44 - scif94@orange.fr

mercredi 1^{er} mai 2024 de 8h30 à 9h30
séance de confirmation toutes races

concerne uniquement les chiens non engagés à l'exposition
inscription sur www.sccexpo.fr - 07 89 41 88 44 - scif94@orange.fr

JEUNES PRESENTATEURS : inscription sur place

inscription CSAU : 06 22 58 10 25

Remise des Récompenses : à partir de 11h

Entrée des chiens de 8h à 11h (heure limite d'arrivée). DEBUT DES JUGEMENTS : 9h30 - Sortie libre après les jugements

Jugements à horaires - Les chiens seront convoqués à un horaire précis (selon possibilité des juges).

Vous devez vous présenter au plus tard 1 heure avant l'heure du jugement

et au plus tard à 11h pour les chiens jugés après 12h. Les horaires seront disponibles avant l'exposition sur www.sccexpo.fr.

- Engagements internet : vos e-cartes vous seront envoyées par mail, disponibles sur votre compte.

- Engagements papier : vos cartes d'exposant vous seront envoyées par courrier sauf si mail indiqué sur feuille d'engagement

LES CHIENS NON INSCRITS NE SONT PAS ADMIS

Les mesures sanitaires et préfectorales
seront appliquées au jour de l'exposition



catalogue en ligne disponible
1h30 avant le début des jugements

EXPOSITION CANINE CACS BOISSETS (78) - MERCREDI 1er MAI 2024

COMPOSITION DU JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.
Sous jugement étranger, s'assurer qu'un confirmateur sera présent le jour de l'exposition pour la confirmation

JUGES	SPECIALES	RACES
GROUPE 1		
MEDARD-MANGIN Jacques		BERGER DE LA SERRA DE AIRES (berger portugais), CHIEN DE BERGER DE MAJORQUE, BARBADO DE TERCEIRA
VARLET Marie-France		BERGERS BELGES MALINOIS, LAEKENOIS, TERVUEREN, GROENENDAEL
FAVRE René		CANE DI OROPA, EUSKAL ARTZAIN TXAKURRA, MAJORERO, PASTORE DELLA SILA, PERRO DE PASTOR GARAFIANO, PERRO LEONES DE PASTOR, SPINO DEGLI IBLEI
JACOPS Sébastien		BERGER BLANC SUISSE, BERGER DE PICARDIE, BERGER AMERICAIN MINIATURE
CAVILLAC Boris		BERGER AUSTRALIEN, BERGER ALLEMAND, BERGER DE BEAUCE, BERGER DE BRIE, BERGER BERGAMASQUE, BERGER DE LA MAREMME ET DES ABRUZZES, BERGER DE RUSSIE MERIDIONALE, BERGER POLONAIS DE PLAINE, CHIEN DE BERGER CROATE, CHIEN DE BERGER DES TATRAS, CHIEN DE BERGER ROUMAIN DE MIORITZA, CHIEN DE BERGER ROUMAIN DES CARPATHES, CHIEN LOUP TCHECOSLOVAQUE, KOMONDOR, KUVASZ, MUDI, PULI, PUMI, TCHOUVATCH SLOVAQUE, BEARDED COLLIE, BERGER DES PYRENEES A FACE RASE, BERGER DES PYRENEES A POIL LONG, CHIEN DE BERGER CATALAN, BORDER COLLIE, BOUVIER AUSTRALIEN, BOUVIER AUSTRALIEN COURTE QUEUE, KELPIE AUSTRALIEN, BOUVIER DES ARDENNES, BOUVIER DES FLANDRES, BERGER HOLLANDAIS, CHIEN LOUP DE SAARLOOS, SCHAPENDOES NEERLANDAIS, CHIEN DE BERGER ANGLAIS ANCESTRAL (Bobtail), CHIEN DE BERGER DES SHETLAND, COLLIE A POIL COURT, COLLIE A POIL LONG, LANCASHIRE HEELER, SCHIPPERKE, WELSH CORGI CARDIGAN, WELSH CORGI PEMBROKE, BERGER DE BOHEME
GROUPE 2		
CALLOCH Richard		APPENPINSCHER, PINSCHER ALLEMAND (pinscher moyen), PINSCHER AUTRICHIEN, PINSCHER NAIN, SCHNAUZER MOYEN, SCHNAUZER GEANT, SCHNAUZER NAIN, SHAR PEI
MAKOMASKI Maria		BERGER D'ASIE CENTRALE, BERGER DE BOSNIE-HERZEGOVINE ET DE CROATIE, BERGER DU CAUCASE, BERGER DU KARST, CHIEN DE BERGER YOUGOSLAVE DE CHARPLANINA, BOUVIERS BERNOIS, DE L'APPENZEL, DE L'ENTLEBUCH, GRAND BOUVIER SUISSE, BOXER, BULLDOG, CONTINENTAL BULLDOG, BULLMASTIFF, MASTIFF, BERGER DE L'EUROPE DU SUD EST, CHIEN DE FERME DANO-SUEDOIS, CHIEN DE BERGER KANGAL, CANE CORSO (CHIEN DE COUR ITALIEN), CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES, MATIN DES PYRENEES, DOBERMANN, DOGUE ALLEMAND, DOGUE ARGENTIN, DOGUE DE BORDEAUX, DOGUE DU TIBET, SAINT BERNARD, CHIEN DE MONTAGNE DE L'ATLAS, HOVAWART, LANDSEER, TERRE NEUVE, MATIN NAPOLITAIN, ROTTWEILER, SMOUS DES PAYS-BAS
MAKOMASKI Maria	SPECIALE	CHIEN DE LEONBERG
FAVRE René		CANE FONNESE, CANE DI MANNARA
MEDARD-MANGIN Jacques		BROHOLMER, CHIEN DE CASTRO LABOREIRO, CHIEN DE LA SERRA DA ESTRELA, CIMARRON URUGUAYEN, DOGUE DE MAJORQUE, DOGUE DES CANARIES, FILA BRASILEIRO, FILA DE SAINT MIGUEL, MATIN DE L'ALENTEJO, MATIN ESPAGNOL, TOSA, ALANO ESPAGNOL, CAO DE GADO TRANSMONTANO
MEZQUIDA Catherine	SPECIALE	TERRIER NOIR RUSSE
GROUPE 3		
CALLOCH Richard		TERRIER DU REVEREND RUSSELL, TERRIER JACK RUSSELL, BULL TERRIER, BULL TERRIER MINIATURE, FOX TERRIER POIL DUR, FOX TERRIER POIL LISSE, TERRIER DE CHASSE ALLEMAND
MEZQUIDA Catherine	SPECIALE	AIREDALE TERRIER, BEDLINGTON TERRIER, BORDER TERRIER, LAKELAND TERRIER, MANCHESTER TERRIER, NORFOLK TERRIER, NORWICH TERRIER, SEALYHAM TERRIER, TERRIER AUSTRALIEN, TERRIER AUSTRALIEN A POIL SOYEUX, TERRIER BRESILIEN, TERRIER D'AGREMENT ANGLAIS NOIR ET FEU, TERRIER IRLANDAIS, TERRIER IRLANDAIS A POIL DOUX, TERRIER IRLANDAIS GLEN OF IMAAL, TERRIER JAPONAIS, TERRIER KERRY BLUE, TERRIER TCHEQUE, WELSH TERRIER
ARNOULT Daniel		YORKSHIRE TERRIER
CALLOCH Richard	SPECIALE	CAIRN TERRIER, DANDIE DINMONT TERRIER, SKYE TERRIER, TERRIER ECOSSAIS, WEST HIGHLAND WHITE TERRIER
MESLE Française		STAFFORDSHIRE BULL TERRIER, STAFFORDSHIRE TERRIER AMERICAIN
FAVRE René		RATONERO VALENCIANO, RATONERO BODEGUERO ANDALUZ
GROUPE 4		
JACOPS Sébastien		TECKELS
GROUPE 5		
FAVRE René		BERGER FINNOIS DE LAPONIE, BUHUND NORVEGIEN, CHIEN DE BERGER ISLANDAIS, AKITA INU, CHIEN D'ELAN NORVEGIEN GRIS (Norsk Elghund gris), CHIEN D'ELAN NORVEGIEN NOIR (Norsk Elghund noir), CHIEN D'ELAN SUEDOIS (Jämthund), CHIEN D'OURS DE CARELIE, CHIEN DU GROENLAND, CHIEN FINNOIS DE LAPONIE, CHIEN NORVEGIEN DE MACAREUX, HOKKAIDO, KAI, KISHU, LAIKA DE SIBERIE OCCIDENTALE, LAIKA DE SIBERIE ORIENTALE, LAIKA RUSSO EUROPEEN, LAIKA DE IAKOUTIE, CHIEN SUEDOIS DE LAPONIE (Lapphund suedois), SAMOYEDE, SHIBA INU, SHIKOKU, SPITZ DE NORRBOTTEN, SPITZ DES VISIGOTHS, SPITZ FINLANDAIS, SPITZ JAPONAIS, ESQUIMAU CANADIEN, JINDO COREEN, CHIEN DE GARENNE DES CANARIES PODOENCO, CHIEN DE GARENNE PORTUGAIS PODOENGO, CHIEN DU PHARAOEN, CIRNECO DE L'ETNA, PODOENCO D'IBIZA
CHAPIRO Boris		AKITA AMERICAIN, BASENJI, CHIEN THAILANDAIS A CRETE DORSALE, BANGKAEW DE THAILANDE, CHIEN DE CANAAN, HUSKY DE SIBERIE, CHIEN DE TAIWAN, CHOW CHOW, MALAMUTE DE L'ALASKA, SPITZ, VOLPINO ITALIEN, CHIEN DE BALI (Kintamani)
FAVRE René		MANETO, PODOENCO ANDALUZ, PODOENCO VALENCIANO
ARNOULT Daniel	SPECIALE	EURASIER
ARNOULT Daniel		CHIEN NU DU MEXIQUE, CHIEN NU DU PEROU
MEDARD-MANGIN Jacques		CURSINU

EXPOSITION CANINE CACS BOISSETS (78) - MERCREDI 1er MAI 2024

COMPOSITION DU JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.
Sous jugement étranger, s'assurer qu'un confirmateur sera présent le jour de l'exposition pour la confirmation

JUGES	SPECIALES	RACES
GROUPE 6		
FAVRE René		ANGLO FRANCAIS DE PETITE VENERIE, ARIEGEOIS, BASSET BLEU DE GASCOGNE, GASCON SAINTONGEOIS, GRAND BLEU DE GASCOGNE, GRIFFON BLEU DE GASCOGNE, PETIT BLEU DE GASCOGNE, BASSET DE WESTPHALIE, CHIEN D'ARTOIS, DALMATIEN, BASSET FAUVE DE BRETAGNE, GRIFFON FAUVE DE BRETAGNE, BEAGLE, BEAGLE HARRIER, HARRIER, BILLY, BASSET SUEDOIS, FOX HOUND ANGLAIS, FOX HOUND AMERICAIN, FRANCAIS BLANC ET NOIR, FRANCAIS BLANC ET ORANGE, FRANCAIS TRICOLEUR, GRAND ANGLO FRANCAIS BLANC ET NOIR, GRAND ANGLO FRANCAIS BLANC ET ORANGE, GRAND ANGLO FRANCAIS TRICOLEUR, POITEVIN, BRACHET ALLEMAND, BRACHET DE STYRIE A POIL DUR, BRACHET NOIR ET FEU, BRACHET POLONAIS, BRACHET TYROLIEN, BRIQUET GRIFFON VENDEEN, GRAND BASSET GRIFFON VENDEEN, GRAND GRIFFON VENDEEN, PETIT BASSET GRIFFON VENDEEN, CHIEN A LOUTRE, CHIEN COURANT SUISSE, PETIT CHIEN COURANT SUISSE, CHIEN COURANT DE BOSNIE A POIL DUR, CHIEN COURANT DE HALDEN, CHIEN COURANT DE HAMILTON, CHIEN COURANT DE HYGEN, CHIEN COURANT DE LA VALLEE DE LA SAVE, CHIEN COURANT DE MONTAGNE DU MONTENEGRO, CHIEN COURANT DE SCHILLER, BASSET DES ALPES, CHIEN COURANT SLOVAQUE, CHIEN COURANT DE TRANSYLVANIE, CHIEN COURANT POLONAIS, CHIEN COURANT D'ISTRIE A POIL DUR, CHIEN COURANT D'ISTRIE A POIL RAS, CHIEN COURANT DU SMALAND, CHIEN COURANT ESPAGNOL, CHIEN COURANT FINLANDAIS, CHIEN COURANT GREC, CHIEN COURANT ITALIEN, CHIEN COURANT ITALIEN A POIL RAS, CHIEN COURANT NORVEGIEN, CHIEN COURANT SERBE, CHIEN COURANT TRICOLEUR SERBE, CHIEN DE RHODESIE A CRETE DORSALE, CHIEN DE ROUGE DE BAVIERE, CHIEN DE ROUGE DU HANOVRE, CHIEN DE SAINT HUBERT, CHIEN N. ET F. POUR LA CHASSE AU RATON, GRIFFON NIVERNAIS, PORCELAINE, BRIQUET DE PROVENCE, BRUNO SAINT-HUBERT FRANCAIS, SEGUGIO DELL APPENNINO
JACOPS Sébastien		BASSET ARTESIEN NORMAND, BASSET HOUND
GROUPE 7		
MEDARD-MANGIN Jacques		BARBU TCHEQUE, BRAQUE SLOVAQUE A POIL DUR, PUDELPOINTER, DRAHTHAAR (CHIEN D'ARRET ALLEMAND A POIL DUR), CHIEN D'ARRET PORTUGAIS, BRAQUE ALLEMAND A POIL COURT, BRAQUE D'AUVERGNE, BRAQUE DE L'ARIEGE, BRAQUE DE BURGOS, BRAQUE DE WEIMAR, BRAQUE DU BOURBONNAIS, BRAQUE FRANCAIS TYPE GASCOGNE, BRAQUE FRANCAIS TYPE PYRENEES, BRAQUE ITALIEN, SPINONE, EPAGNEUL BRETON, BRAQUE HONGROIS A POIL COURT, BRAQUE HONGROIS A POIL DUR, EPAGNEUL BLEU DE PICARDIE, EPAGNEUL PICARD, EPAGNEUL DE PONT AUDEMER, EPAGNEUL FRANCAIS, POINTER ANGLAIS, SETTER ANGLAIS, SETTER GORDON, SETTER IRLANDAIS ROUGE, SETTER IRLANDAIS ROUGE & BLANC
FAVRE René		BRAQUE SAINT GERMAIN, CHIEN D'ARRET ALLEMAND A POIL RAIDE, CHIEN D'ARRET DANOIS ANCESTRAL, CHIEN D'ARRET FRISON, CHIEN DE PERDRIX DE DRENTRE, GRIFFON A POIL DUR KORTHALS, EPAGNEUL DE SAINT USUGE, PACHON NAVARRO
FAVRE René	SPECIALE	LANGHAAR (CHIEN D'ARRET ALLEMAND A POIL LONG), GRAND EPAGNEUL DE MUNSTER, PETIT EPAGNEUL DE MUNSTER
GROUPE 8		
JACOPS Sébastien		BARBET, CHIEN D'EAU PORTUGAIS CLUMBER SPANIEL, WELSH SPRINGER SPANIEL, FIELD SPANIEL, SUSSEX SPANIEL, EPAGNEUL D'EAU IRLANDAIS, PETIT CHIEN HOLLANDAIS DE CHASSE AU GIBIER D'EAU
FAVRE René		CHIEN D'EAU AMERICAIN, CHIEN D'EAU ESPAGNOL, CHIEN D'EAU FRISON, CHIEN D'EAU ROMAGNOL, CHIEN D'OYSEL ALLEMAND, COCKER SPANIEL AMERICAIN, COCKER SPANIEL ANGLAIS, ENGLISH SPRINGER SPANIEL, GOLDEN RETRIEVER, RETRIEVER DU LABRADOR, RETRIEVER A POIL BOUCLE, RETRIEVER A POIL PLAT, RETRIEVER DE LA BAIE DE CHEASAPEAKE, RETRIEVER DE LA NOUVELLE ECOSSE
GROUPE 9		
MADEC Roger		BICHON A POIL FRISE, BICHON BOLONAIS, BICHON HAVANAIS, BICHON MALTAIS, PETIT CHIEN LION, BOULEDOGUE FRANCAIS, CAVALIER KING CHARLES, KING CHARLES, EPAGNEUL JAPONAIS, EPAGNEUL PEKINOIS, GRIFFON BELGE, GRIFFON BRUXELLOIS, PETIT BRABANCON,
ARNOULT Daniel		CARLIN, TERRIER DE BOSTON, CHIEN CHINOIS A CRETE, CHIHUAHUA, COTON DE TULEAR, KROMFOHLANDER, CANICHE, CHIEN PLURICOLEUR A POIL FRISE, EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL, PETIT CHIEN RUSSE, EPAGNEUL TIBETAIN, LHASSA APSO, SHIH TZU, TERRIER TIBETAIN, RATIER DE PRAGUE
GROUPE 10		
CHAPIRO Boris		BARZOÏ, LEVRIER HONGROIS, AZAWAKH, LEVRIER ESPAGNOL, LEVRIER POLONAIS, SLOUGHY, GREYHOUND, LEVRIER AFGHAN, SALUKI, WHIPPET
CAVILLAC Boris		PETIT LEVRIER ITALIEN, LEVRIER ECOSSAIS, LEVRIER IRLANDAIS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

le règlement complet peut être consulté sur : <https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

L'Exposition se tiendra à **BOISSETS (78)** le **mercredi 1^{er} mai 2024** dans le **Parc du Douaire - Rue des Mignonnets**

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h et jusqu'à 11h, heure limite d'arrivée. Début des jugements : 9h30. Jugements à horaire selon disponibilité des juges (Les horaires d'entrée et de jugement sont donnés à titre indicatif) - Sortie libre après les jugements.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. **Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.**

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Veuillez apporter le passeport et la carte d'identification I-CAD de votre chien. Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ; des chiens aveugles, sourds ou estropiés ; des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ; des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits ; des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés, hormis en cas de COVID 19 où dans ce cas 10% du montant des engagements sera gardé en frais de gestion.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Les chiens de 1ère catégorie ne sont pas admis. Tous les chiens engagés doivent être identifiés par tatouage ou transpondeur.

Les engagements au tarif adhérent SCIF 2023 ne se feront que par courrier postal (pas de remboursement si engagement en ligne). Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les chiens disposant d'un n° de pedigree étranger et vivant en France doivent être inscrits à l'I-CAD. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Exposition nationale : sont admis tous les chiens dont l'inscription a pour but d'être une demande pour inscription à titre initial ou livre d'attente et figurant aux classifications établies par la SCC.

Seront refusés : les inscriptions parvenues après la date de clôture ; les inscriptions papier ou internet non réglées ; les engagements au poteau ; **toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition ;** les engagements de chiots de moins de 4 mois ; les demandes de remboursement si l'exposant ne peut se présenter.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – clôture officielle : 02 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi)
2ème clôture au 17 avril 2024 avec majoration des tarifs (date de réception). Tout engagement courrier parvenant après cette date ne sera pas pris en compte. En cas de demande d'annulation avant la date de clôture officielle, un remboursement sera fait moins 10% ; passée cette date, il n'y aura plus d'annulation, ni de modification induisant un changement de tarif.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société organisatrice, même si l'exposant ne peut pas se présenter. Seuls les engagements payés seront pris en compte. Les engagements au tarif adhérent se feront uniquement par courrier (pas de remboursement si engagement par internet).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :
pour toutes les classes, la date de prise en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

CLASSES INDIVIDUELLES

BABY : pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

PUPPY : pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

Ces deux classes Baby et Puppy ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant)

JEUNE : pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du CACS-J et du CACIB-J

INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Travail. En cas d'obtention du CACS, le chien entrera en concurrence avec la classe Champion pour l'attribution du CACIB

OUVERTE : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail. En cas d'obtention du CACS, le chien entrera en concurrence avec la classe Champion pour l'attribution du CACIB.

TRAVAIL : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement dans cette classe (la récompense doit être obtenue au plus tard le jour de la date de la dernière clôture, la photocopie de l'attestation doit être jointe à l'engagement). Cette classe peut donner droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Ouverte. En cas d'obtention du CACS, le chien entrera en concurrence avec la classe Champion pour l'attribution du CACIB.

CHAMPION DE BEAUTÉ : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI au plus tard le jour de la date de la dernière clôture (la photocopie de l'attestation doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais peut donner droit à l'attribution du CACIB et de la RCACIB en concurrence avec les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

VÉTÉRAN : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe peut donner droit à l'attribution du CACS-V et du CACIB-V

AUTRES CLASSES

MEUTE : réservée aux races des groupes 3 - 4 et 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. La meute doit être composée de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Teckels Nains et Kanichen de même poil qui peuvent être réunis dans la même meute), sans distinction de sexe, **engagés obligatoirement en classe individuelle et appartenant au même propriétaire**

LOT D'AFFIXE (inscription sur place) : pour au moins 3 et au plus 5 chiens de la même race et variété, sans distinction de sexe, **engagés dans une classe individuelle**, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents. Le classement qui tient compte de l'homogénéité sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

LOT DE REPRODUCTEUR (inscription sur place) : pour un sujet mâle ou femelle accompagné de minimum 3 à 5 maximum de ses descendants directs au 1er degré, **tous engagés dans une classe individuelle**

COUPLE (inscription sur place) : Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, **appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle**

PAIRE (inscription sur place) : Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, **appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle**

AUTRE CATEGORIE

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» : Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un document d'origine LOF ou inscrits à un Livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont ni jugés ni confirmés.

CONFIRMATION (sauf Berger Allemand et Jagdterrier) ; les chiens ayant subi une otectomie pour quelque raison que ce soit ne pourront pas être confirmés. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec les originaux de la carte d'identification I-CAD et du certificat de naissance ou pedigree export, ainsi que le formulaire de demande de confirmation préalablement rempli. La confirmation n'est pas obligatoire pour participer à une exposition.
Age minimum exigé : 12 mois sauf 10 mois pour GR9 : épagneuls pékinois et japonais et **15 mois** pour GR1 : bergers allemand et d e brie, bouvier des Flandres ; GR2 : schnauzer géant, dogues allemand, de bordeaux et du tibet, mastiff, bullmastiff, matins napolitain et espagnol, montagne et matin des pyrénées, fila brasileiro, chien de montagne portugais, raifeiro de alentejo, castralo laboreiro, s t bernard, terre neuve, landseer, leonberg, dobermann, rottweiler, howavart, cane corso, grand bouvier suisse, bouvier bernois, presa canario, dogue de majorque, fila de saint miguel, tosa, cao de gado transmontano, spanish alano, broholmer ; GR3 : staffordshire terrier américain ; GR4 : teckels ; GR5 : chien du pharaon, cimco de l'etna, podencos canario, portugais (moyen et grand) et bicenco, samoyede, akita in u, esquimaud du groenland, akita américain ; GR6 : rhodesian ridgeback, dalmatien ; GR8 : retrievers ; GR10 : afghan, saluki, barzoi, borzoi, irish wolfhound, galgo, greyhound, magyar agar, azawakh, sloughi, chart polski.

REFUS OU EXCLUSIONS : 1-des engagements des chiens non inscrits à un Livre d'Origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le Livre est reconnu par la FCI ; des engagements des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'exposition. La Société organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas avoir à admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés ; 2-des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) refusés par le "Service Vétérinaire", des chiens qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés (les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés) ; des chiens non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ; des chiens dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou expert confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement que les auront motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais d'engagement du 1er chien qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées : a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur, b) ceux qui auront fait une fausse déclaration, c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ; d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine, e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre, f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'un dossier en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

En plus d'une vaccination antirabique valide, tout chien provenant d'un pays tiers, à l'exception des pays figurant dans la liste suivante : Andorre, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Australie, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Bermudes, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Curaçao, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis d'Amérique (y compris Guam, Samoa américaines, Gibraltar, Groenland, les Mariannes du Nord, Porto-Rico et les Vierges américaines), Fidji, Hong Kong, Ile de l'Ascension, les BES (Bonaire, Saint-Eustache et Saba), Iles Caiman, Iles Falkland, Iles Féroé, Iles Vierges britanniques, Iles Wallis et Futuna, Islande, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Macédoine (ancienne République yougoslave de Macédoine), Malaisie, Maurice, Mexique, Monaco, Montserrat, Norvège, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Polynésie Française, Russie, St Christophe et Nevis, Ste Hélène, Ste Lucie, San Marin, St Martin, St Pierre et Miquelon, St Vincent et les Grenadines, Singapour, Suisse, Taïwan, Trinité et Tobago, Etat de la Cité du Vatican, Vanuatu, doit également avoir subi un titrage sérique des anticorps antirabiques effectué sur un échantillon de sang prélevé au moins 30 jours après la vaccination dans un laboratoire agréé UE (le résultat de ce titrage doit être supérieur ou égal à 0,5 UI/ml).

A compter du 1er juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : chiens de 2ème catégorie : le certificat de vaccination antirabique encours de validité, mentionnant le n° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens de races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

BIEN ETRE ANIMAL :

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer **LA PRIORITE** lors de toute exposition canine. Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter en laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la Société Centrale Canine.





BOISSETS

organisé par la société Canine de l'Île de France

DEMANDE D'ENGAGEMENT



BOISSETS (78) - MERCREDI 1^{er} MAI 2024

EXPOSITION NATIONALE AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE LA SCC



CLÔTURE OFFICIELLE : 02 AVRIL 2024 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) - 2^{EME} CLÔTURE : 17 AVRIL 2024 (DATE DE RÉCEPTION)

N° livre des origines : N° tatouage ou transpondeur :

Nom du Chien :

Date de naissance : Sexe : M F Race :

Variété : Taille : Couleur : Nature du poil : Poids :
 Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulis, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe. Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

Nom du propriétaire : M./Mme

Adresse du propriétaire :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

CLASSE : Baby Puppy Jeune Intermediaire Ouverte Travail Champion Vétéran Ne concourant pas Meute

CONFIRMATION

GRATUITE POUR LES CHIENS INSCRITS EN CLASSE INDIVIDUELLE OUI

En l'absence de précision de classe, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy suivant son âge.

Si les attestations classes Travail ou Champion ne sont pas jointes, le chien sera mis en classe ouverte

Les mesures sanitaires et préfectorales en vigueur seront suivies	TARIFS		SOMMES ADRESSÉES
	CLÔTURE OFFICIELLE : 02 AVRIL 2024 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)	2 ^{EME} CLÔTURE : 17 AVRIL 2024 (DATE DE RÉCEPTION)	
1 ^{er} chien (sauf Baby, Puppy et Vétéran)	38 €	48 €	
2 ^{ème} chien, 3 ^{ème} chien (même propriétaire que le 1 ^{er} chien)	33 €	43 €	
chiens suivants (même propriétaire que le 1 ^{er} chien)	28 €	38 €	
Baby, Puppy, Vétéran	25 €	28 €	
Chien ne concourant pas (ne sera ni jugé, ni confirmé)	8 €	8 €	
Meute (uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants)	90 €	110 €	
Chien supplémentaire de la meute	23 €	30 €	
Carte accompagnateur	GRATUIT		
Parking	GRATUIT		
Catalogue numérique (disponible 1h30 avant le début des jugements)	GRATUIT		
			TOTAL :

RÉDUCTION DE 10% POUR LES ADHÉRENTS SCIF À JOUR DE COTISATION 2024 (UNIQUEMENT ENGAGEMENTS PAPIER PAR LA POSTE AVEC COPIE CARTE ADHÉRENT)

POUR LES ENGAGEMENTS PAPIER, RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LA SCIF. À ENVOYER À : SCC - EXPO BOISSETS - 155 AV. JEAN JAURÈS - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
 TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION - AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE 17/04/2024 (DATE DE RÉCEPTION).

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT : RÈGLEMENT À L'ORDRE DE LA SCIF, COPIE DE LA CARTE D'IDENTIFICATION (I-CAD), COPIE DE LA CARTE D'ADHÉRENT SCIF 2024, PHOTOCOPIE DES ATTESTATIONS POUR CLASSES CHAMPION OU TRAVAIL, PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE POUR LES CHIENS DE 2^E CATÉGORIE ET/OU PROVENANT DE L'ÉTRANGER.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à le / / Signature du propriétaire :

ENGAGEMENTS SUR WWW.SCC EXPO.FR



BOISSETS

organisé par la société Canine de l'Île de France

RÉCOMPENSES

(tous ces prix ne sont pas cumulables)

à chaque CACS et RCACS
à chaque BABY, à chaque PUPPY, à chaque VÉTÉRAN
aux QUATRE PREMIERS EXCELLENTS EN CLASSE
JEUNE, INTERMEDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL et CHAMPION.

sur le ring d'honneur

récompense aux trois premiers de chaque jugement
Jeunes Présentateurs, Couples, Paires,
Lots d'Affixe, Lots de reproducteurs, Meutes,
Babies, Puppies, Jeunes, Vétérans et meilleurs de groupe

TROPHEE aux trois meilleurs du BEST IN SHOW de l'Exposition

ADHÉSION

ADHÉSION SCIF 2024 (DONNE DROIT AU TARIF MEMBRE)

Adhésion ou Renouvellement - n° adhérent :

2^{ème} personne : N° adhérent :

Nom : Prénom :

TARIFS : Simple : 18€ - Couple (même adresse) : 19€

PAIEMENT PAR CHÈQUE SÉPARÉ DU RÈGLEMENT DE L'ENGAGEMENT
À JOINDRE À VOTRE ENGAGEMENT PAR PAPIER

Banque : Chèque : Montant :

catalogue en ligne disponible 1h30 avant le début des jugements

VOUS RECEVREZ VOTRE CARTE D'EXPOSANT ENVIRON 1 SEMAINE AVANT L'EXPOSITION

(ENGAGEMENTS COURRIER UNIQUEMENT SAUF SI MAIL INDIQUÉ)

LES ENGAGEMENTS INTERNET IMPRIMERONT UNE E-CARTE

INSCRIPTION SUR PLACE :

Jeunes Présentateurs,
Paire (même propriétaire), Couple (même propriétaire),
Lot d'affixe, Lot de reproducteur (voir définition dans le règlement)
10 euros chaque catégorie

INFORMATIONS SUR LES TARIFS

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes baby, puppy, vétérans et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien. **Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.**

Pour bénéficier du tarif membre, joindre la photocopie de la carte d'adhérent SCIF 2024 (ne pas confondre avec la carte de votre club de race) - UNIQUEMENT ENGAGEMENT PAR PAPIER

Pour bénéficier de suite du tarif membre SCIF, adhérez en même temps que votre engagement (voir ci-dessus).

POUR LES ENGAGEMENTS EN CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

voir règlement complet sur <https://www.centrale-canine.fr//articles/reglement-des-expositions>

joindre obligatoirement photocopie de l'attestation avec votre engagement
sans cette attestation, le chien sera mis en classe ouverte